

Journée plénière d'information et de formation – 27 février à Rennes

Le rôle des Conseils de développement dans la politique territoriale de la région Bretagne :

Quels territoires de projets pour la politique régionale après 2020 ?

Le réseau des conseils de développement bretons fédère aujourd'hui plus de 25 conseils de développements de Pays, de métropoles et de communautés de communes, dont certains fêteront leurs 20 ans cette année. Ces conseils de développements, composés de membres bénévoles issus de la société civile et de citoyens, accompagnent les collectivités dans l'élaboration de leurs projets et ont su développer des coopérations et des solidarités. Celles-ci se traduisent par des actions de formation de leurs membres et de leurs personnels, par l'accompagnement à la mise en place des nouveaux conseils, ainsi que par des réflexions communes à des échelles plus larges que leurs seuls territoires On peut ainsi citer les réflexions engagées sur la jeunesse par les conseils de développement du centre-Bretagne, par la collaboration entre les conseils de développement dans le cadre du contrat de réciprocité entre Brest métropole et le Pays du COB ou encore par leurs contributions à la Breizh cop.

Introduit en 2017 dans le code général des collectivités territoriales, l'article 5211-10-1 précise désormais que les Conseils de développement, outre leur représentativité des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, doivent également être paritaires et représentatifs de la pyramide des âges de leur territoire. Les conseils de développement se sont engagés sur cette voie. Il convient néanmoins de garder à l'esprit que la loi précise : « La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ... ». Pour parvenir au respect de cet article, les conseils de développement doivent donc travailler de concert avec les élus qu'il convient également d'impliquer sur le sujet de la parité et de l'implication des jeunes générations, mais aussi de la mixité sociale et socioéconomique, culturelle, environnementale...

Quelques éléments de contexte :

Suite à l'application des lois NOTRe et MAPTAM, l'organisation administrative de la Bretagne est désormais structurée en 59 EPCI dont 2 métropoles. Ces territoires présentent des caractéristiques diverses tant du point de vue démographique qu'économique.

L'examen de plusieurs indicateurs statistiques fait apparaître que la fracture est/ouest de la Bretagne perdure et tend même à s'accroître. (Cf. Annexe 1).

Ainsi, du point de vue démographique, alors que la population bretonne a augmenté au rythme de 0,5% par an entre 2011 et 2016, 15 Communautés de communes ont vu leur population baisser dont les plus emblématiques sont le Pays de Douarnenez (-0,9%/an) et le Kreiz Breizh ou le Cap Sizun-Pointe du Raz (-0,7%/an). Il est à noter que l'essentiel des communautés en déclin démographique se situent en Bretagne centrale et occidentale. A l'opposé, les territoires témoignant de la démographie la plus dynamique se situent majoritairement à l'est de la Bretagne avec des progressions plus de 2 fois supérieures à la moyenne régionale pour 10 communautés et la métropole de Rennes (+1,4%/an). A titre d'exemple les communautés présentant la plus forte augmentation de population sont le Pays de Chateaugiron : + 1,9%, la communauté de communes de Liffré-Cormier + 1,8% ou encore celle de Brocéliande avec +1,6% par an.

Parallèlement à cette croissance démographique, le vieillissement de la population témoigne de différences de peuplement importantes. Avec un indice de jeunesse¹ de 0,9, la Bretagne vieillit mais là encore des différences importantes sont à l'œuvre. Le littoral breton attire des retraités et vieillit (2 fois plus de 60 ans et plus que de moins de 20 ans dans la communauté de la Côte d'émeraude, par exemple), le centre Bretagne, moins attractif subit également un vieillissement important de sa population comme en témoignent les communautés du Kreiz Breizh et des Monts d'Arrée avec des indices de jeunesse de 0,55. En revanche, dans près de 20 territoires les moins de 20 ans sont plus nombreux que ceux de 60 ans et plus essentiellement dans les métropoles, les villes et les territoires périurbains. Une fois encore, l'est de la Bretagne témoigne de situations particulièrement favorables avec des territoires dans lesquels les moins de 20 ans sont à minima 1,5 fois plus nombreux que les séniors (Val d'Aubigné, Châteaugiron, Liffré Cormier...).

Du point de vue de l'emploi, la Bretagne semble avoir réussi à « digérer » la crise de 2008 avec une stabilité de l'emploi. Cette stabilité est essentiellement due aux bons résultats de l'est de la région qui affichent une croissance de l'emploi supérieure à 1% par an dans 7 communautés. A l'opposé, les baisses d'emploi les plus importantes se situent en Bretagne occidentale avec des baisses d'emploi pouvant dépasser 1% an dans 7 intercommunalités, les territoires les plus en difficulté étant le Pays de Landivisiau et les Monts d'Arrée avec des baisses d'emploi proche de -2% par an.

Les navettes domicile-travail et domicile-études illustrent à la fois la polarisation de l'emploi et des établissements d'enseignement dans les villes et les métropoles bretonnes. Elles confirment

¹ L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

également l'importance des relations entre ces différents pôles qui avaient été mises en évidence dans l'étude menée par les agences d'urbanisme sur l'armature urbaine bretonne. Du point de vue des déplacements liés à l'emploi, on distingue principalement un axe sud (Quimper-Vannes), un axe ouest (Quimper Brest) et deux axes nord - est (Saint-Brieuc Rennes et Saint-Malo / Dinan Rennes). Quant aux trajets domicile-études, 4 axes principaux se dégagent : Dinan-Rennes, Saint-Brieuc-Rennes, Quimper-Brest et Vannes-Lorient

Parallèlement à ces indicateurs de démographie et d'emploi, le réseau des conseils de développement a également tenu à disposer d'indicateurs de niveau de vie. En Bretagne, le revenu disponible médian est de 20 975 €/an avec un écart de 25% entre le territoire le plus « riche » et celui le plus « pauvre ». Des différences marquées sont à l'œuvre entre le littoral et la périphérie des villes, où les revenus sont plus élevés, et les villes et les territoires ruraux qui se caractérisent pas des revenus plus faibles. Ce phénomène est encore accentué dans le cas du taux de pauvreté, 11% en moyenne en Bretagne, qui dépasse 15% dans les communautés de communes de Haute Cornouaille, du Roi Morvan et du Kreiz Breizh et 13% dans les métropoles de Brest et Rennes.

2 – L'organisation territoriale à l'œuvre en Bretagne et les hypothèses présentées par les agences d'urbanisme

2.1. Exemples de géographie existante

Afin d'illustrer la géographie administrative de la Bretagne, qui varie selon les politiques et les thématiques, plusieurs exemples sont présentés.

- 18 zones d'emplois : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.
 - Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.
 - Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.
- 21 E.P.C.I. sans fiscalité propre existant ou en cours de création : 7 Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, 1 pôle métropolitain, 12 Pays auquel il convient de rajouter le Pays de Cornouaille susceptible d'évoluer vers un pôle métropolitain après 2020.
- 10 destinations touristiques : Une Destination touristique est un territoire de projet, qui, dans une approche partenariale (publique et privée), soutient une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique. L'identité est utilisée comme vecteur de

différenciation et d'innovation au service d'une offre durable. Elles sont la maille de développement local et doivent coordonner à leur échelle les stratégies de développement des EPCI.

L'ambition de ces Destinations : proposer une nouvelle organisation du tourisme breton, fondée sur la logique des pratiques des visiteurs. Les acteurs du tourisme opérant au sein d'une même Destination touristique sont ensuite invités à travailler de concert pour développer l'offre et améliorer l'expérience du visiteur.

Les Destinations touristiques ont été définies suite à un travail mené par le CRT Bretagne auprès des vacanciers qui fréquentent la Bretagne pour mettre au jour une dizaine d'espaces bien identifiés par les touristes : « Brocéliande », « Golfe du Morbihan », etc.

- 7 territoires maritimes éligibles au FEAMP : Alors que les GAL (Groupes d'action locale) sont calés sur les 21 Pays bretons, les territoires maritimes ont fait fi de ce découpage et certains se sont regroupés pour répondre au mieux aux enjeux locaux en matière de développement local lié à la mer dans le cadre du FEAMP (Fonds européen activités maritimes et pêche)
- 30 SCoT (Schéma de cohérence territoriale) sont élaborés à des échelles diverses de la communauté de communes ou de plusieurs communautés de communes au Pays ou pôle métropolitain pour les territoires les plus vastes.
- 7 territoires de santé : L'ARS Bretagne a défini 7 territoires de démocratie sanitaire afin de permettre, sur chacun d'entre eux :
- la mise en cohérence des projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales :
 - la prise en compte de l'expression des acteurs du système de santé, et notamment celle des usagers.
 - Ces 7 territoires ont été définis suite à une consultation ouverte (CRSA, préfet de région, collectivités territoriales, conférences de territoire).
- 21 bassins versants dotés d'un SAGE et d'un contrat territorial : Les contrats de bassins versants sont des outils opérationnels pour réaliser les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau. Il s'agit de contrats territoriaux pluriannuels portés par des collectivités locales regroupées à l'échelle d'un bassin versant avec des financements notamment apportés par l'agence de l'eau, le conseil régional et les conseils départementaux. La quasi-totalité des bassins versants bretons sont couverts par un contrat territorial.

2.2. Propositions des agences d'urbanisme

Les agences d'urbanisme bretonnes ont proposé deux hypothèses fondées sur leur connaissance des territoires et de leur fonctionnement.

Une hypothèse 1 présentant 12 bassins de vie (« les patates ») : Brest, Quimper, Carhaix-Plouguer, Lorient, Guingamp Lannion Morlaix, Saint-Brieuc, Loudéac Pontivy, Vannes Auray, Redon, Rennes, Saint-Malo Dinan, Fougères Vitré

Les conseils de développement ont jugé cette hypothèse simpliste. Elle ne semble pas s'appuyer suffisamment sur les pratiques des habitants et des acteurs économiques pour déterminer de réels bassins de vie structurés autour de l'emploi et des services.

Une hypothèse 2 présentant 10 territoires suggérant une réciprocité, une solidarité entre rural et urbain, littoral et central (« les ballons de rugby »): Brest, Quimper, Guingamp Lannion Morlaix, Lorient, Vannes Auray, Saint-Brieuc vers le centre Bretagne, Saint-Malo Dinan, Vitré Fougères, Redon et Rennes qui englobe les territoires qui l'entoure. Les conseils de développement remarquent que cette hypothèse parvient à gommer les inégalités territoriales. Ainsi, le Centre Bretagne disparaît du paysage en tant qu'entité, au profit des territoires moins pauvres et constatent que la notion de solidarité ne s'applique pas entre l'est et l'ouest de la Bretagne.

Les ateliers

Atelier 1 : Bilan de la politique territoriale 2014-2020

D'une manière générale, les conseils de développement considèrent que la démarche menée par le Conseil Régionale a été bénéfique en ce qui concerne la mise en relation entre les élus et les acteurs socioéconomiques. Elle a permis d'enclencher des dynamiques de coopération entre EPCI et d'amorcer la réflexion des territoires en termes de projets d'intérêt général et d'atténuer la tendance des EPCI à considérer la politique régionale dans une logique de guichet.

Points forts:

- Participation à l'élaboration du contrat de partenariat y compris au diagnostic et aux enjeux du territoire dans la plupart des cas.
- Définition d'axes stratégiques et d'actions communs à l'ensemble du territoire
- Meilleure compréhension de l'action publique
- Interconnaissance acteurs privés élus
- Reconnaissance des Conseils de développement
- Connaissance des projets par la société civile
- Echelle de contractualisation qui permet d'éviter la concurrence entre EPCI d'un même bassin de vie

Points faibles:

- Information de la société civile parfois insuffisante
- Manque de projets privés, associatifs
- Manque d'implication des élus
- Lourdeur et complexité du système, notamment en ce qui concerne les fonds européens

- Reconnaissance parfois difficile de la légitimité des acteurs privés issus des Conseils de développement
- Prise en compte de l'intérêt du projet à l'échelle du Pays
- Justification parfois difficile par rapport aux enjeux et axes stratégiques élaborés dans le cadre du contrat de partenariat
- Difficulté pour les collectivités de sortir de la logique de « guichet »
- Manque de projets intercommunaux et/ou innovants
- Poids des métropoles face aux autres territoires (y compris la Région en ce qui concerne Rennes)
- En interne aux Conseils de développement, peu de perméabilité entre les membres qui siègent au CUP et lesautres

Remarques:

- Il est tôt pour revoir les territoires alors que la Loi NOTRe n'est pas encore digérée. La nécessité d'une évaluation de la période de contractualisation écoulée qui doit permettre de déterminer s'il convient de modifier l'organisation territoriale d'application de la politique régionale apparaît primordiale aux conseils de développement. Ils considèrent qu'une rupture serait néfaste aux coopérations qui se sont développées durant cette période.
- Face aux nouvelles modalités de création et de composition des conseils de développement introduites par l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, Les conseils ressentent le besoin d'intégrer davantage de citoyens, d'expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement (formats, modalités d'implication des membres) qui leur permette de démontrer leur intérêt et leur capacité de questionnement et de propositions aux service du territoire, de ses habitants et des élus.

Atelier 2 : Quels territoires pour la politique régionale après 2020

En premier lieu, il ressort des ateliers qu'il n'y a pas **UN mais DES territoires pertinents**. Il convient de distinguer les territoires pertinents et de projets des territoires opérationnels que peuvent être parfois les EPCI, ce qui suppose collaboration, solidarité et réciprocité. Les territoires de projets peuvent être à géographie variable selon les thématiques en jeu. Néanmoins, pour la majorité des participants, les EPCI ne constituent pas une échelle pertinente en matière de contractualisation, sauf exception (E.P.C.I. à la taille de Pays)

Le polycentrisme breton, colonne vertébrale de l'armature urbaine régionale, constitue un atout qu'il convient de préserver. Il a permis de faire naître des collaborations entre territoires qui devront être encouragées, accompagnées et accentuées afin de maintenir un lien fort avec les habitants. Une attention particulière sur l'impact des politiques des métropoles sur les autres territoires a également été jugée nécessaire : comment elles irriguent leur territoire et les territoires voisins,

quelles collaborations ont elles engagées ...? (« Les métropoles ne sont pas des îles coupées du monde »).

Les conseils de développement soulignent également qu'il est très important de procéder à l'évaluation de la politique contractuelle 2014-2020. Même s'il est difficile de mesurer son impact en termes quantitatifs sur le développement économique et social des territoires bretons, à minima une évaluation qualitative pourrait être menée, notamment en matière de coopération, d'intérêt supra-EPCI des projets, de participation de la société civile...

Afin de ne pas éloigner l'action publique des citoyens, les conseils de développement rappellent l'importance de leur rôle. En les associant en amont des projets et en les impliquant dans l'élaboration des stratégies régionale et locales, une meilleure prise en compte des attentes des habitants et des acteurs socio-économiques est possible tout comme une meilleure vulgarisation et compréhension des politiques publiques. Leur distance par rapport aux enjeux politiques des élus leur permet d'élaborer des scénarios prospectifs partagés et de s'affranchir des territoires administratifs pour engager leurs réflexions et leurs propositions sur des territoires de projets dont la géographie peut varier selon les thématiques (ouest-breton, littoral, centre-Bretagne, EPCI ou Pays...).

Les propositions des conseils de développement :

- Une organisation territoriale au plus près des usages des habitants, des acteurs socioéconomiques. Il conviendrait de prendre en compte les flux domicile-travail, domicile-études, la localisation des équipements et des services et les relations économiques notamment. Les échanges entre EPCI sont nombreux et variés, qu'il s'agisse d'habitat, de tourisme, d'emploi, de services... Cela permettrait de déterminer des bassins de vie au plus près des usages des habitats et de l'ensemble des acteurs du territoire.
- Encourager, développer les coopérations entre collectivités afin de parvenir à dessiner des territoires de projets répondant à l'intérêt commun des habitants et des acteurs économiques, associatifs, culturels... L'exemple des destinations touristiques montre qu'il est possible, par une politique volontariste, de faire en sorte que les territoires collaborent à des échelles géographique larges. Il est donc essentiel de trouver des cohérences, des complémentarités terre-mer, urbainrural de sorte que des solidarités, des réciprocités soient trouvées notamment entre les métropoles et les autres territoires.
- **Développer des solidarités entre territoires.** Des solidarités sont nécessaires notamment en matière d'ingénierie, de mobilité, d'économie, de politique mer et littoral (qui concerne l'ensemble du territoire breton), d'urbain-rural-rurbain... Elles pourront se traduire par une politique de péréquation des financements de la région.

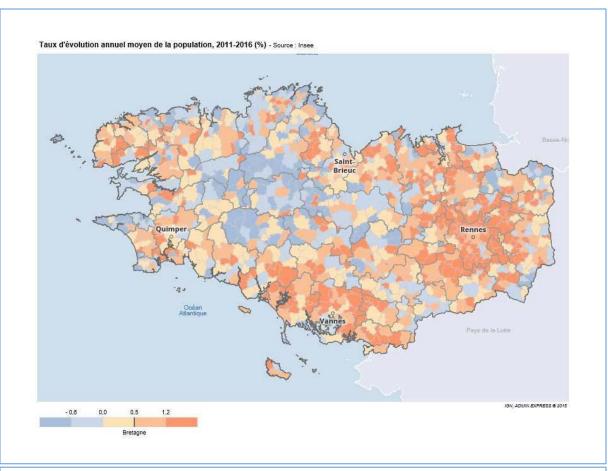
- Ne pas « casser » les dynamiques existantes, les coopérations engagées, particulièrement à l'échelle des Pays. Des dynamiques de coopérations se sont créées entre collectivités mais aussi avec la société civile et les conseils de développement. Ces dynamiques, parfois encore fragiles, doivent être consolidées et permettre d'élaborer des projets co-construits au service de l'intérêt général et d'un développement durable de la Bretagne.
- garantir une proximité de la population, les conseils de développement considèrent qu'il sera important de s'appuyer sur le polycentrisme de la Bretagne au travers duquel des collaborations, des coopérations entre villes moyennes, métropoles, et territoires ruraux peuvent être consolidées et permettent une proximité des habitants.
- Impliquer la société civile organisée. Les conseils de développement constituent un atout pour développer les coopérations, ils ne sont pas contraints aux limites de l'EPCI. Ils peuvent travailler en amont des projets, disposent d'une expertise d'usage et peuvent mener des réflexions prospectives à des échelles larges. Ils sont en mesure de rassembler les points de vue et d'inciter les élus à une plus grande coopération.
- Associer les habitants, les citoyens, est jugé primordial pour la réussite de la politique régionale dans un contexte de transitions qui nécessite leur adhésion. Pour ce faire, il est suggéré d'expérimenter un budget participatif régional pour favoriser l'émergence de projets innovants et solidaires et d'utiliser les Civic 'Tech pour consulter régulièrement les bretonnes et les bretons en complément de concertations en présentiel. Les conseils de développement suggèrent de pouvoir mener une expérimentation des budgets participatifs à l'échelle de l'ensemble des E.P.C.I. bretons sur la base du volontariat et d'un accompagnement au travers d'un appel à projet.

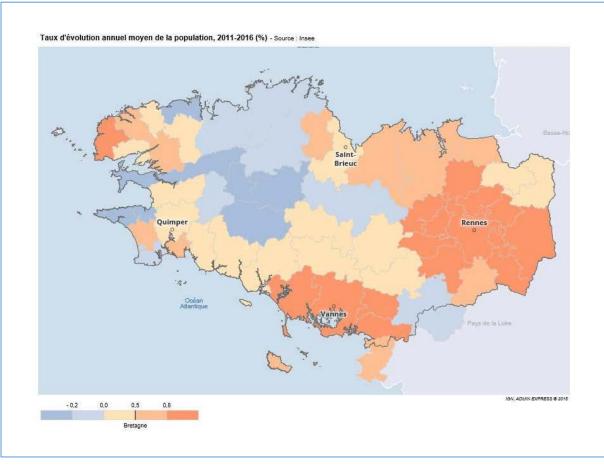
Annexe

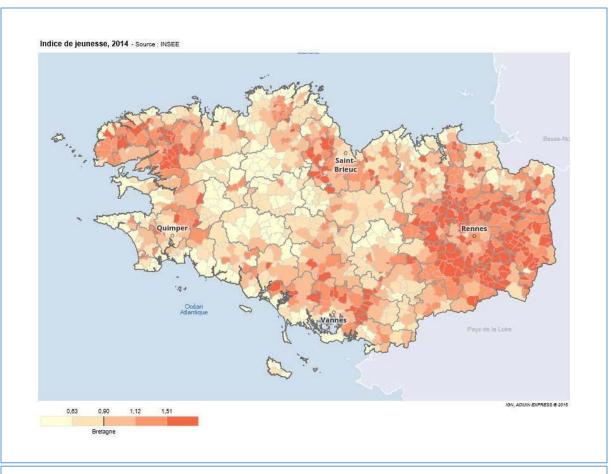


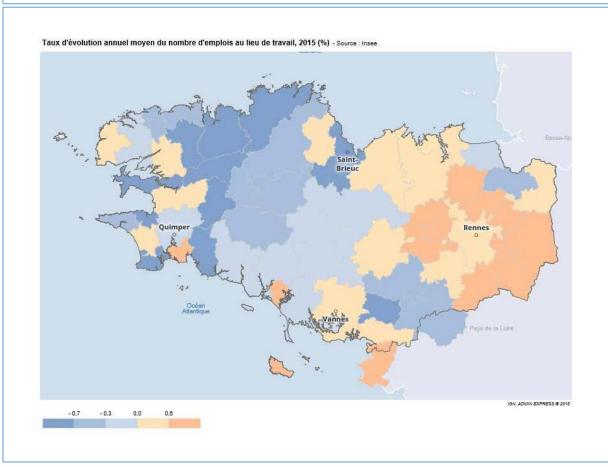
Le territoires en Bretagne Réunion plénière du 27 /02/2019

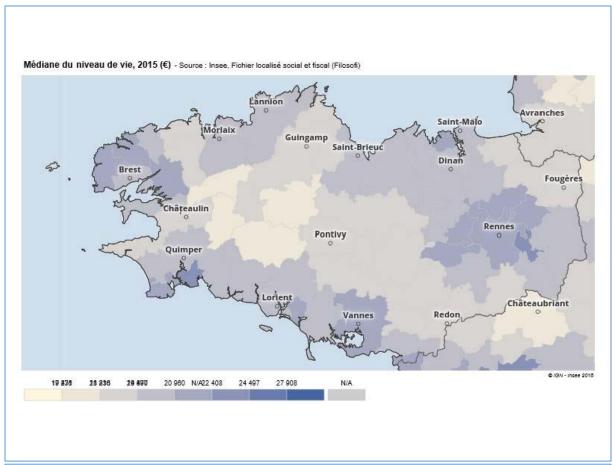
Quelques indicateurs

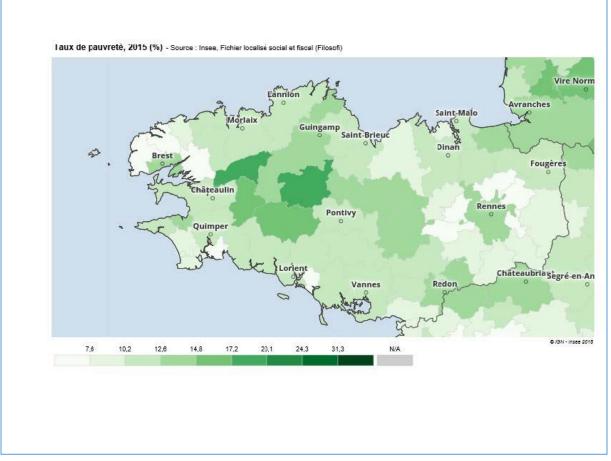


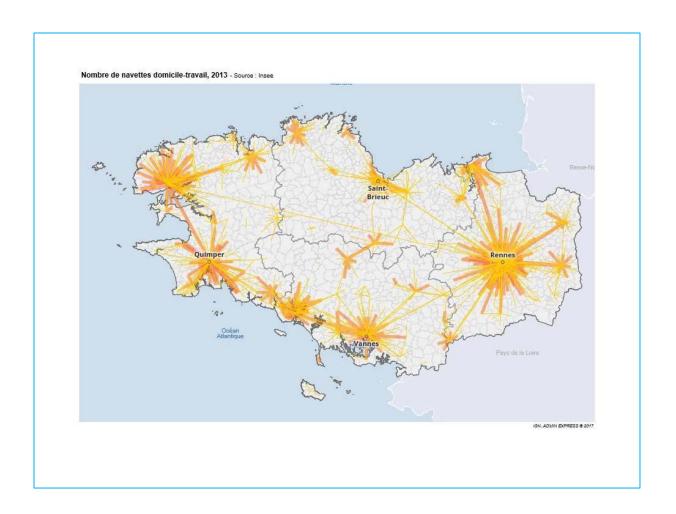


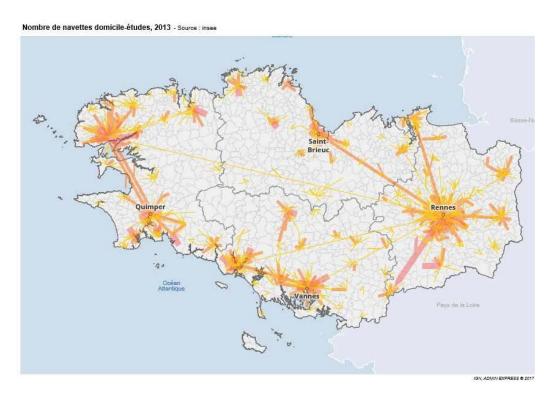




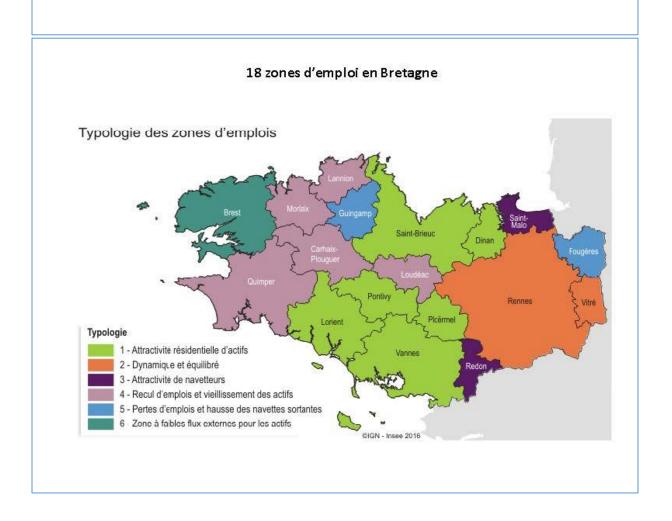


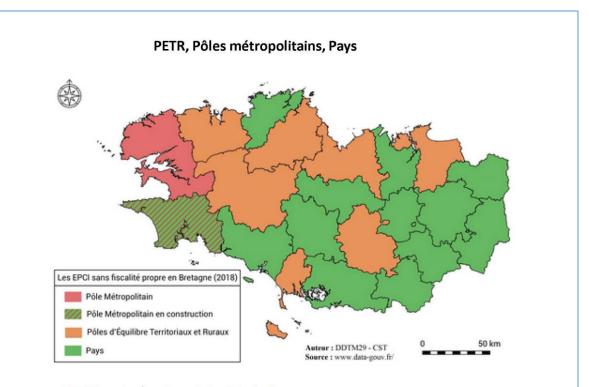






LES DIFFÉRENTS ZONAGES EN BRETAGNE

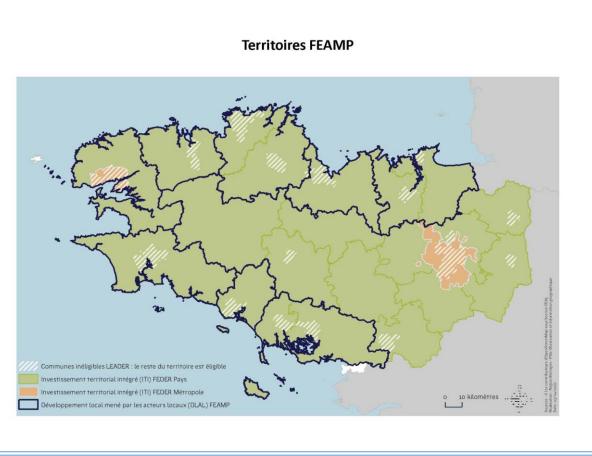


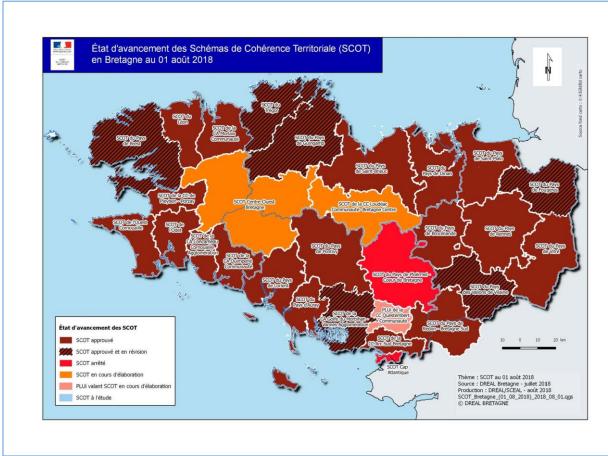


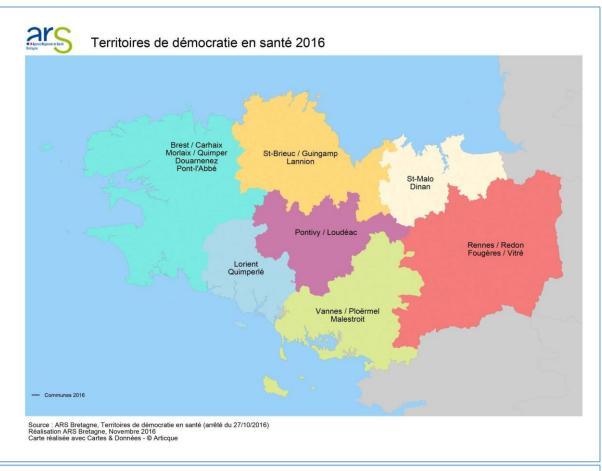
- 7 PETR sont présents sur le territoire breton
- si vous voulez en savoir plus ou bénéficiez d'un état des lieux actualisés, vous pouvez consulter la Base Nationale sur l'Intercommunalité en cliquant ici

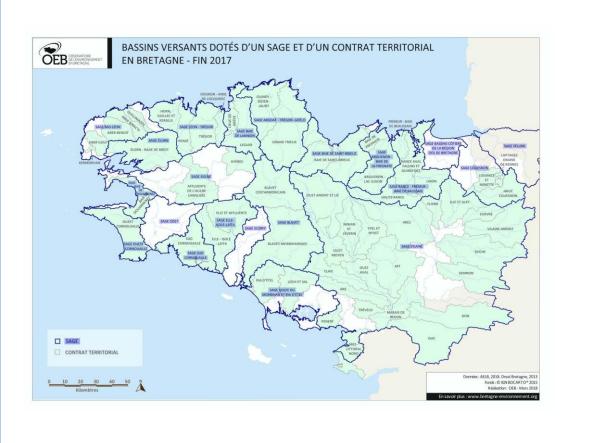












Quels espaces de solidarités pour la mise en œuvre des engagements de la Breizh COP ?

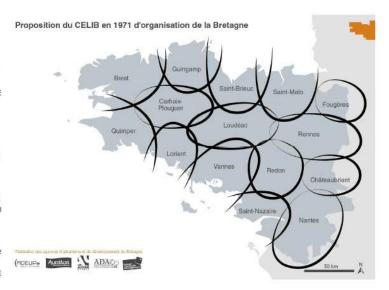
En 1971, le CELIB publie « Le livre blanc pour la Bretagne »

L'histoire politique de la Bretagne dès années 1950 aux années 1970 a été profondément marquée par le Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB), une structure qui a œuvré au développement économique de la région tout en préfigurant une certaine forme de décentralisation.

En 1971, un nouveau CELIB, animé notamment par le maire de Brest, Georges Lombard, lance un « Livre Blanc » pour la Bretagne.

Pour porter une ambition de décentralisation, le CELIB dessine une fédération de pays, qui préfigure l'organisation future de la Bretagne.

3 | Réunion des EPCI - Pontivy | 6 février 2019

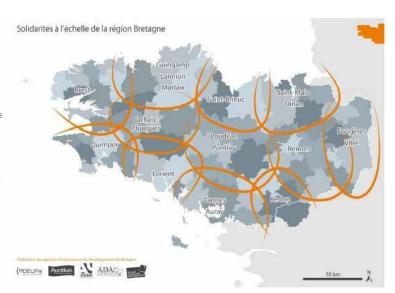


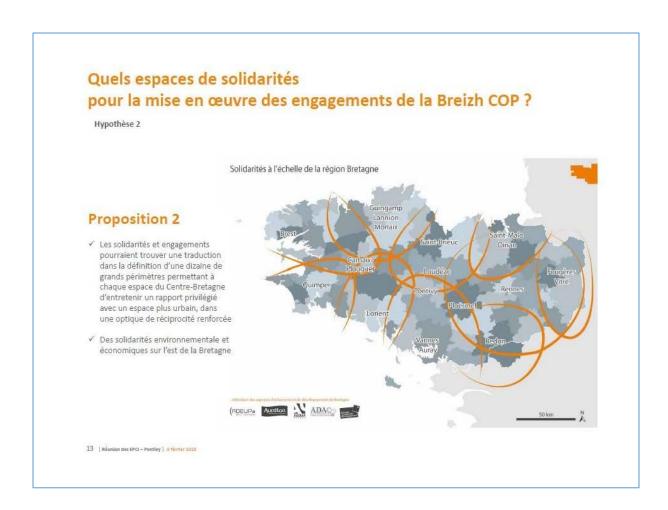
Quels espaces de solidarités pour la mise en œuvre des engagements de la Breizh COP ?

Hypothèse 1

Proposition 1

✓ Les solidarités et engagements pourraient s'organiser à l'échelle de la Bretagne selon une douzaine de grands bassins de vie qui reprennent pour la plupart une organisation existante ou une réalité territoriale avérée et partagent des enjeux communs.







Répartition des compétences

Communes
EPCI
Départements
Régions

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/dgcl v2/CIL3/tableau repartition competences 20180516.pdf

Réunion plénière du 27/02/2019

Synthèse des compétences

Domaine	Commune /EPCI	Département	Région
Action sociale - Santé	+++	++++	+ (Formation, fiancement)
Emploi, Insertion professionnelle	++	+	+++
Enseignement	++	++	+++
Enfance Jeunesse	+++	+++	
Sports	++++	++	++
Action culturelle	++++	+++	++
Tourisme	+++	++	++

Synthèse des compétences

Domaine	Commune /EPCI	Département	Région
Formation professionnelle, apprentissage	+		++++
Intervention économique	+++	++	++++
Urbanisme	++++	+	+
Aménagement rural, Planification	+	+	++++
Logement, habitat	++++	+++	+
Environnement, patrimoine	+	++	++++
Eau, assainissement	++++	+	+

Synthèse des compétences

Domaine	Commune /EPCI	Département	Région
Réseaux cablés, télécommunication	++	+	++
Energie	+++	+	++++
Ports, voies d'eau, liaisons maritimes	+++	++	++++
Aérodromes	+	+	++
Transport scolaire	++		++
Transport public	+++	++	++++

Action sociale - santé

Communes EPCI	Départements	Régions
Action de prévention et de développement social : CCAS – CIAS Aide sociale facultative, FAJ, établissements sociaux, médicosociaux Gens du voyage Logement social et FSL Hygiène et Santé Eau et assainissement Offre de soins	schéma d'organisation sociale & médicosociale Prestations d'aide sociale légale Insertion Personnes âgées, handicap Enfance PMI Offre de soins Développement social	Définition d'objectifs particuliers de santé Intervention dans les quartiers prioritaires (équipements sanitaires) Offre de soins Formation des travailleurs sociaux et insertion des jeunes Apprentissage, formation professionnelle Financement des CUCS

${\sf Emploi-Insertion\ professionnelle}$

Communes EPCI	Départements	Régions
Concours au service public de l'emploi Participation au conseil régional de l'emploi Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, Conventions avec l'Etat insertion par l'activité économique	Concours au service public de l'emploi Participation au conseil régional de l'emploi Insertion RSA 1 siège au CA de pôle emploi	Concours au service public de l'emploi Actions qualif. et Préqualif des jeunes Apprentissage, formation professionnelle Coordination des acteurs du SPE Convention Coordination emploi-orientation- formation Stratégie Etat-Région Accompagnement à la création reprise d'entreprises

Enseignement

Communes EPCI	Départements	Régions
Logement étudiant Ecoles maternelles et élémentaires Activités péri-scolaires Participation au financement des sites enseignement supérieur- recherche	Collèges Participation au financement des sites enseignement supérieur- recherche	Lycées, éducation spéciale, formations maritimes et aquacoles, lycées agricoles Sectorisation des lycées avec le rectorat Sectorisation des lycées avec le rectorat Schéma prévisionnel des formations Schéma régional Enseignement Supérieur Recherche et innovation Sectorisation des lycées avec le rectorat Participation au financement des sites enseignement supérieur-recherche

Enfance - Jeunesse

Communes EPCI	Départements	Régions
Accueil petite enfance Schéma pluri-annuel de développement accueil petite enfance Relais assistants maternels	Etablissements et services accueil enfants de moins de 6 ans (création, transformation, contrôle, surveillance) Agrément et suivi assistants maternels, Adoption Protection de l'enfance	

Sports

Communes EPCI	Départements	Régions
Equipements sportifs de proximité Subventions clubs Sécurité des installations sportives Office municipal des sports	Equipements sportifs des collèges Subventions clubs Sports de nature : commission départementale des espaces, sites et itinéraires	Equipements sportifs des lycées Subventions clubs Formation professionnelle continue Fonctionnement des CREPS (Dinard)

Action culturelle

Communes EPCI	Départements	Régions
1% culturel Enseignements artistiques Possibilité Inventaire du patrimoine culturel par délégation des régions Bibliothèques municipales Musées municipaux Archives Archéologie préventive	1% culturel Protection du patrimoine : gestion des crédits patrimoine n'appartenant pas à l'Etat Schémas départementaux enseignement musique, danse, art dramatique Bibliothèques Musées Archives Archéologie préventive	1% culturel Enseignement artistique: plan régional des formations professionnelles Inventaire général du patrimoine culturel Bibliothèques Musées Archives Archéologie préventive

Tourisme

Communes EPCI	Départements	Régions
Promotion du tourisme dont création d'office du tourisme	Schéma touristique départemental Comité départemental du tourisme Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées	Définit les objectifs à moyen terme du développement touristique régional Coordination des initiatives publiques et privées de développement, promotion et information Comité régional du tourisme et des loisirs

Formation professionnelle et apprentissage

Communes EPCI	Départements	Régions
Faciliter le formation professionnelle tout au long de la vie et l'alternance		Faciliter le formation professionnelle tout au long de la vie et l'alternance Service public régional - de la formation professionnelle - de l'orientation Création de CFA - Formation professionnelle des publics spécifiques Création d'un comité régional de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle Possibilité de transfert de l'AfPA aux régions volontaires

Interventions dans le domaine économique

Communes EPCI	Départements	Régions
Concertation EPCI-Région sur le SRDEII (CTAP). Pour les métropoles, possibilité d'adopter un document stratégique qui prend en compte les orientations régionales. Participation aux aides et financements d'activités économiques mises en place par la région Aides à l'immobilier d'entreprise Aide aux entreprises en difficulté par conventionnement avec la région Garantie d'emprunt à personnes de droit privé	Concertation EPCI-Région sur le SRDEII (CTAP). Si convention avec la région, participation aux aides activités agricoles, de pêche et sylviculture Aides à l'immobilier d'entreprise si délégation de compétence des EPCI Aides aux professionnels de santé dans les zones déficitaires Aide aux salles de cinéma Aide au maintien des services en milieu rural Programme d'aides à l'équipement rural Garantie d'emprunt sous certaines conditions	Orientations de la Région en matière économique SRDEII Compétence exclusive de définition des régimes et d'octroi des aides aux entreprises Aide aux entreprises en difficulté Subvention aux organismes qui participent à la création ou reprise d'entreprises Aides aux professionnels de santé (zones déficitaires Aide aux salles de cinéma Aide au maintien des services en milieu rural

Interventions dans le domaine économique

Communes EPCI	Départements	Régions
Participation au capital de société de garantie, de capital investissement, de sociétés de financement interrégionales ou régionales, de SEM ou de SATT en complément de la Région. Compétence directe possible pour métropoles. Souscription de parts dans un FCP à vocation régionale ou interrégionale en complément de la Région Participation financière au fonds d'investissement de proximité en complément de la Région	Participation financière au fonds d'investissement de proximité en complément de la Région	Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé Participation au capital de sociétés de garantie, de capital investissement, de financement régionales ou interrégionales, de SEM ou SATT, Parts dans un FCP à vocation régionale ou interrégionale Financement ou aide à la mise en œuvre des fonds de proximité Dotations pour constitution de fonds de participation Participation au capital de sociétés commerciales de droit commun

Politique de la ville

Communes EPCI	Départements	Régions
Contrat de ville	Contrat de ville	Contrat de ville Participation au financement et au capital des sociétés d'investissement régionales

Urbanisme

Communes EPCI	Départements	Régions
SCOT, PLU, Carte communale Permis de construire et autorisations d'occupation du sol Droit de préemption urbain ZAD, ZAC Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains	Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et droit de préemption	

Aménagement rural, planification et aménagement du territoire

Communes EPCI	Départements	Régions
Chartes intercommunales d'aménagement SRADET	Programme d'aide à l'équipement rural	Avis sur les problèmes de développement et d'aménagement Propose aux collectivités toute mesure pour favoriser la coordination des investissements publics locaux SRADDET Contrat de projet Etat-Région Schémas interrégionaux du littoral et des massifs Compétences des missions interministérielles d'aménagement

Logement et habitat

Communes EPCI	Départements	Régions
Participation au financement du logement P.LH. Offices publics de l'habitat Logement social Possibilité d'aides à la pierre et du DALO (métropoles) OPAH	Participation au financement du logement P.D.H. Co-pilotage avec l'Etat du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) Offices publics de l'habitat Gestion du F.S.L. Possibilité d'aides à la pierre	Participation au financement du logement

Environnement et patrimoine

Communes EPCI	Départements	Régions
Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel ZPPAUP	Réalisation d'inventaires locaux du patrimoine naturel Plan départemental d'itinéraires de randonnée Plan départemental des espaces, sites et itinéraires sports de nature Espaces naturels sensibles Espaces agricoles et naturels périurbains	Association à la conduite des inventaires du patrimoine Parc naturels régionaux Chef de file « protection et biodiversité » Schéma régional de cohérence écologique

Eau et assainissement

Communes EPCI	Départements	Régions
Compétence obligatoire des EPCI en 2020 : distribution publique de l'eau potable et élaboration d'un schéma de distribution Gestion des eaux pluviales GEMAPI Assainissement Aménagement et entretien des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau	Possibilité de participé au financement de l'alimentation en eau et de l'assainissement Aménagement et entretien des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau Assistance technique aux communes et EPCI	Aménagement et entretien des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau

Réseaux cablés - Télécommunications

Communes EPCI	Départements	Régions
Etablissement et exploitation des infrastructures et fourniture de services en cas de carence du privé Compétence obligatoire pour les métropoles (sauf Grand Paris): communications électroniques Télévision locale	Etablissement et exploitation des infrastructures et fourniture de services en cas de carence du privé Télévision locale	Etablissement et exploitation des infrastructures et fourniture de services en cas de carence du privé Télévision locale

Energie

Communes EPCI	Départements	Régions
Autorités organisatrices de distribution d'électricité et de gaz Aménagement, exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable Actions de maîtrise de l'énergie Infrastructures de charge de véhicules électriques Métropoles et communautés urbaines: Compétence concession de distribution d'électricité, de gaz, bornes de recharge véhicules électriques, réseaux de chaleur et froid, transition énergétique	Autorités organisatrices de distribution d'électricité et de gaz Aménagement, exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable Actions de maîtrise de l'énergie Aménagement de réseaux de chaleur alimentés par des installations utilisant le pouvoir calorifique des résidus et déchets collectés	Aménagement, exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable Actions de maîtrise de l'énergie Aménagement de réseaux de chaleur alimentés par des installations utilisant le pouvoir calorifique des résidus et déchets collectés CHEF de FILE Climat Air Energie Schéma régional Climat Air Energie intégré dans le SRADDET schéma régional Biomasse programmation et plurianuelle de l'énergie

Ports, voies d'eau et liaisons maritimes

Communes EPCI	Départements	Régions
Police des ports maritimes communaux Ports de plaisance Ports maritimes, de commerce ou de pêches transférés Ports intérieurs Desserte des îles côtières appartenant à la commune Possibilité d'obtenir le transfert de propriété du domaine public fluvial et des ports intérieurs	Possibilité d'obtenir le transfert de propriété du domaine public fluvial Aménagement, entretien, exploitation des cours d'eau, canaux, lacs non navigables Ports maritimes, de commerce ou de pêches non transférés Ports de plaisance Ports intérieurs Police des ports maritimes départementaux Aides aux travaux d'aménagement concernant les cultures marines	Création, aménagement de ports fluviaux Aide renouvellement- modernisation flotte pêche côtière, cultures marines Aménager, exploiter les ports maritimes commerce et pêche Expérimentation transfert de l'aménagement, entretien, exploitation des ports d'intérêt national et commerce et pêche Possibilité d'obtenir le transfert de propriété du domaine public fluvial Aménagement, entretien, exploitation cours d'eau Desserte des îles

Aérodromes

Communes EPCI	Départements	Régions
Toute personne de droit public ou privé peut créer un aérodrome si convention avec le ministère chargé de l'aviation civile Conventions avec transporteurs aériens Propriété, aménagement, entretien, exploitation aérodromes civils d'intérêt régional ou local si transféré par l'Etat	Toute personne de droit public ou privé peut créer un aérodrome si convention avec le ministère chargé de l'aviation civile Conventions avec transporteurs aériens Propriété, aménagement, entretien, exploitation aérodromes civils d'intérêt régional ou local si transféré par l'Etat	Propriété, aménagement, entretien, exploitation aérodromes civils Création dans le cadre du code de l'aviation civile Propriété, aménagement, entretien, exploitation aérodromes civils d'intérêt régional ou local si transféré par l'Etat

Transport scolaire

Communes EPCI	Départements	Régions
Financement, organisation et fonctionnement dans les périmètres urbains existant au 01/01/1984		Financement, organisation et fonctionnement hors périmètres de transports urbains à compter du 01/09/2017

Transport public

Communes EPCI	Départements	Régions
Autorité organisatrice de la mobilité : transports publics, covoiturage, autopartage Plan de Déplacement Urbain Versement de transport Ligne de fret à un EPCI qui le demande Voirie communale	Transport des élèves handicapés Voirie départementale	Transports ferroviaires régionaux Transport ferré ou guidé non urbain d'intérêt local Lignes de fret si demande Transports routiers non urbains Gares routières Schéma régional de l'intermodalité et schéma régional des infrastructures de transport Identification des voies et axes routiers d'intérêt régional dans le SRADDET